



**mouvement  
contre  
le racisme  
et pour l'amitié  
entre les peuples**

**89, rue oberkampf  
75543 paris cedex 11**

**(1) 48 06 88 00**

**télécopieur**

**(1) 48 06 88 01**

**COMMUNIQUE**

**EVENEMENTS DU CAUCASE: L'URGENCE DE L'AUTODETERMINATION**

Le MRAP suit avec inquiétude les événements du Caucase qui risquent de s'acheminer vers une véritable guerre.

Le sang a déjà trop coulé, les souffrances sont déjà bien lourdes dans cette région. Les Français, légitimement sensibilisés aux malheurs répétés du peuple arménien, n'ont pas oublié les pogroms de Bakou et de Soumgait. Mais pour autant ils n'ignorent pas qu'à partir d'un certain point les violences et les atrocités tendent à se nourrir d'elles-mêmes, comme l'histoire de la région l'enseigne aussi, malheureusement.

Il faut arrêter le cycle infernal, il faut que les puissances, et la France en particulier, interviennent de tout leur poids pour faire restaurer la paix.

Au Caucase, en particulier au Karabagh, la paix passe par l'autodétermination; ce que nous disons de la Yougoslavie ou de la Palestine, se vérifie encore ici. L'autodétermination est la seule voie que puissent emprunter les peuples pour se reconnaître mutuellement comme des égaux et des partenaires, c'est par elle que se construit l'amitié entre les peuples qu'affirme notre Mouvement.

Nous sommes convaincus que la paix l'emportera sur les vieilles haines historiques: encore faut-il que ce soit avant que le sang innocent ait encore coulé. Encore une fois la France -pour ne pas parler de l'Europe- doit se montrer conforme à sa définition de champion des droits de l'Homme et des libertés.

Le 9 mars 1992



**mouvement  
contre  
le racisme  
et pour l'amitié  
entre les peuples**

89, rue oberkampf  
75543 paris cedex 11  
(1) 48 06 88 00  
télécopieur  
(1) 48 06 88 01

**COMMUNIQUE**

**TURQUIE: ON N'ETOUFFE PAS LA VOLONTE**

**ET LES DROITS DU PEUPLE KURDE PAR LA VIOLENCE**

L'opinion démocratique française est profondément préoccupée par les informations en provenance des provinces de l'Est et du Sud-Est de la Turquie, peuplées majoritairement de Kurdes. La répression militaire, les assassinats, les disparitions se multiplient depuis plusieurs mois. L'élection de députés représentant ces populations n'a pas amené la détente qu'on attribue ordinairement au processus démocratique.

Les manifestations de ces derniers jours montrent à tout le moins que la revendication populaire n'est pas étouffée par la répression, mais hélas que le pouvoir n'hésite pas à intensifier cette répression, jusqu'à faire tirer sur une foule désarmée.

Le MRAP, dont les militants s'investissent partout en France pour le soutien des travailleurs originaires de Turquie, quelle que soit leur origine nationale, ne peut rester indifférent à ces souffrances.

Il demande solennellement aux autorités turques de cesser la répression, de lever l'état d'exception et d'entrer dans un processus de consultation démocratique -par exemple un referendum sur l'autonomie provinciale- dans les 13 vilayets où sévit la loi d'exception et le régime militaire.

Il appelle tous les démocrates français à protester auprès de l'ambassade de Turquie, à demander la fin de la répression et l'organisation d'une consultation concernant le statut de ces 13 provinces.

Le 23 mars 1992



**mouvement  
contre  
le racisme**  
et pour l'amitié  
entre les peuples

89, rue oberkampf  
75543 paris cedex 11  
(1) 48 06 88 00  
télécopieur  
(1) 48 06 88 01

**COMMUNIQUE**

Le Congrès national du MRAP avait estimé que le Président de la République devrait différer sa visite en Turquie afin de ne pas apporter de caution à la répression contre les populations kurdes des provinces du Sud-Est et de l'Est.

Le Président en a décidé autrement; le MRAP prend acte du fait qu'il est intervenu officiellement au cours de cette visite contre la poursuite de cette répression.

Le reste de notre motion de congrès demeure actuel : elle demande que dans le contexte de la répression militaire et de l'état d'exception, nul ressortissant turc ne soit expulsé ou reconduit à la frontière.

Le MRAP renouvelle instamment cette demande auprès des autorités gouvernementales.

LE 15 AVRIL 1992

PARIS, le 25 août 1992

COMITE DU KURDISTAN  
Centre d'Information  
147 rue Lafayette  
75010 PARIS

N.Réf. MA.MK 92.01.122

Cher Monsieur,

Suite à votre appel, après avoir pris contact avec M. J.J. Kirkyacharian, président du MRAP chargé des questions internationales, je vous informe qu'aujourd'hui même il intervient sur le Kurdistan à la Sous-Commission des Droits de l'Homme à Genève.

Par ailleurs, début juillet, il est intervenu sur la base de la déclaration que vous trouverez ci-jointe et qui a été remise au Président de la Sous-Commission.

Recevez, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Moulomd AOUNIT  
Secrétaire Général

DECLARATION SUR LA SITUATION DANS LE KURDISTAN TURC  
ET PROPOSITION DES O.N.G. SUR UN POSSIBLE  
PROCESSUS DE PAIX

Nul n'en peut douter : la situation dans les 13 provinces (vilayets) de l'Est et du Sud-Est de la Turquie, en dépit de certaines assurances du gouvernement turc, ne s'est pas améliorée dans les douze derniers mois, bien au contraire.

La population kurde majoritaire y est toujours en but à la répression militaire et policière ; le nombre des victimes est très élevé.

Les déclarations du printemps 91, reconnaissant la personnalité kurde, promettant la liberté d'expression culturelle, ainsi que l'élection au Parlement d'un groupe de représentants se réclamant de la culture kurde, tout cela n'a pas débouché que la poursuite, voire l'aggravation de la répression et de la guerre.

Le problème des Kurdes de Turquie n'est donc pas un simple problème de protection humanitaire d'une minorité ; le problème politique fondamental ne saurait être indéfiniment éludé.

Nous estimons que la Sous-commission, dans sa 44ème session, peut jouer un rôle important dans l'établissement des libertés fondamentales et de la paix dans cette région. C'est pourquoi nous demandons :

- a) l'arrêt de la répression militaire, la fin de l'état d'exception, la libération des prisonniers politiques et l'arrêt des poursuites, ce qui devra entraîner immédiatement la cessation des opérations de guérilla ;
- b) l'instauration dans tous les médias (presse, radios, TV) d'une véritable liberté d'expression, tant politique que culturelle ;
- c) la constitution d'une commission parlementaire avec participation des députés de la région elle-même, qui serait chargée d'élaborer un projet de consultation populaire sur le statut des 13 vilayets ;
- d) la constitution par la Sous-commission d'une commission d'enquête habilitée à intervenir dès le début du processus de paix et pendant la durée de la consultation.

Nous demandons que les instances des Nations Unies se saisissent de ces propositions, et nous souhaitons que le gouvernement de la République de Turquie les fasse siennes, car il n'est pas d'autre solution à ce douloureux et interminable conflit que par l'autodétermination de la population.

- 1) Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP)
- 2) Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples (LIDLIP)
- 3) Human Rights Advocates
- 4) Association internationale des juristes démocrates (AIJD)
- 5) Association américaine de juristes
- 6) Fédération latino-américaine des associations des familles des détenus disparus-FEDEFAM
- 7) Union des juristes arabes
- 8) Centre Europe - Tiers Monde (CETIM)
- 9) Pax Christi International
- 10) Service universitaire mondial
- 11) International Educational Development
- 12) Fédération internationale des femmes démocrates
- 13) Conseil international de traités indiens
- 15) Service paix et justice en Amérique latine-SERPAJ
- 16) Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté